

123456

Société Civile Immobilière au capital de 123.456 €
110, Impasse de Pré-Baron
73110 LA CHAPELLE BLANCHE
R.C.S. CHAMBERY 931 884 035

PROCÈS-VERBAL

DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

DU 28 JUILLET 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,

Le vingt-huit juillet,

Tous les associés de la société 123456, à savoir

Monsieur Nicolas BALDECK

né à ECHIROLLES (38) le 15 janvier 1991

demeurant 110 impasse Pré Baron (73110) LA CHAPELLE BLANCHE

Détenant en pleine propriété 63.000 parts sociales

Et en usufruit 60.000 parts sociales

BPZ LABS

société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros

ayant son siège social 110 impasse Pré Baron (73110) LA CHAPELLE BLANCHE

RCS CHAMBERY 817 396 591

détenant en pleine propriété456 parts sociales

Soit les seuls détenteurs, en application de l'article 2.4 des statuts de la Société, du droit de vote attaché aux 123.456 parts sociales de la Société pour les décisions à prendre au présent acte,

Ont décidé à l'unanimité de prendre les décisions qui suivent.

Étant précisé qu'ont été informées au même titres que les associés ci-avant cités, et ont pu présenter leurs observations à l'acte, en tant que nues-proprétaires de parts sociales de la Société :

Madame Agnès BALDECK-KINSHT

née à LIEGE (Belgique) le 1^{er} mai 2017

demeurant 110 impasse Pré Baron (73110) LA CHAPELLE BLANCHE

détenant en nue propriété 30.000 parts sociales

Madame Adèle BALDECK-KINSHT

née à LA TRONCHE (38) le 11 février 2023

demeurant 110 impasse Pré Baron (73110) LA CHAPELLE BLANCHE

détenant en nue propriété 30.000 parts sociales



CONTEXTE

Sur rapport du Gérant, les associés disposant du droit de vote pour toutes ce type de décisions en application des statuts ont, conformément aux stipulations des articles 15 et 23 des statuts, décidé de prendre à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Formalités.



Décision 1

Transfert du siège social de la Société

Les associés de la Société, à l'unanimité,

Connaissance prise :

- Du rapport du Gérant

Décident de transférer le siège social de la Société du 110 impasse de Pré-Baron (73110) LA CHAPELLE-BLANCHE au Bâtiment Maurienne E.N. – ZAE Porte de Maurienne (73220) VAL D'ARC, à compter du 03 juillet 2025.

Décision 2

Modification permanente de la date de clôture de l'exercice social

Les associés de la Société, à l'unanimité,

Connaissance prise :

- Du rapport du Gérant

Décident de modifier de manière permanente la date de clôture de l'exercice social de la Société, initialement fixée au 31 décembre de chaque année, **au 31 août de chaque année.**

Décision 3

Modifications statutaires corrélatives

Les associés de la Société, à l'unanimité,

Connaissance prise :

- Du rapport du Gérant

En considération de l'adoption des décisions qui précèdent,

Décident de modifier les articles 1.4 et 1.6 des statuts comme suit :

L'article 1.4 des statuts est désormais rédigé comme suit :

« **1.4** ***Siège social***

Le siège social est fixé au :

Bâtiment Maurienne E.N. – ZAE Porte de Maurienne (73220) VAL D'ARC

Il peut être transféré en tout autre endroit du département sur simple décision du Gérant, et en tout autre endroit par décision collective extraordinaire des associés. »

L'article 1.6 des statuts est désormais rédigé comme suit :

« **1.6** ***Exercice social***

L'exercice social commence le 1^{er} septembre et finit le 31 août de chaque année.

Le premier exercice social sera clos le 31 août 2025. »

Décision 4

Pouvoirs et accomplissement des formalités

Les associés de la Société, à l'unanimité,

Confèrent tous pouvoirs à Monsieur Nicolas BALDECK, Gérant, ou à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer toutes les formalités légales de publicités prévues par la loi et par les statuts.



Signature

Il a été dressé présent procès-verbal de toutes les décisions qui précèdent.

Le procès-verbal des présentes décisions a été signé par les associés titulaires du droit de vote en application de l'article 10 des statuts.

Monsieur Nicolas BALDECK

Signature

BPZ LABS
Représentée par Monsieur Nicolas BALDECK,
Président

Signature